



MAIRIE DE FRAGNES
64 rue du Bourg - 71530
e-mail : mairie.fragnes@wanadoo.fr
Tél. : 03 85 45 73 56
Fax : 03 85 45 75 21

COMMUNE DE FRAGNES
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
10/01/2012

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu habituel de leur séance, le 10 Janvier 2012 à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Gilles GONNOT, Maire.

Présents : Mmes BAILLY – CHANUSSOT - DECHAUME - NOTTIN - PARIS –

MM. FICHOT – GAUDRAY - PION – REGNAULT - STAPHANE.

Absent excusé : M. PASCAL pouvoir dûment établi à Mme PARIS

Absent : M. PENNETIER.

Désignation du secrétaire de séance à 11 voix pour et une voix contre : Corinne BAILLY

Approbation du procès verbal de la séance du 29 Novembre 2011 reportée au prochain conseil municipal.

1. DECISION MODIFICATIVE N° 1

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'effectuer les transferts de crédits de fonctionnement suivants :

TRANSFERT DE CREDITS DE FONCTIONNEMENT			
Article	Montant	Article	Montant
C/61522 Entretien de bâtiments	- 500 €	c/66111 Intérêts d'emprunt	+ 500 €

2. REVISION DES TARIFS DES SALLES COMMUNALES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, à compter du 10 janvier 2012 :

- de réviser les tarifs de location des salles et du chauffage, comme suit : cf tableau annexé
- de maintenir le montant des cautions.

3. AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE CREDITS D'INVESTISSEMENTS 2012

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la nécessité d'engager et de mandater certaines dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du Budget 2012, pour éviter de bloquer des chantiers en cours.

L'autorisation est proposée dans la limite de 10 % des crédits ouverts au titre de l'exercice 2011, déduction faite des dépenses relatives au remboursement de la dette.

Les crédits effectivement engagés sur la base de cette autorisation seront obligatoirement repris au Budget 2012.

Adopté à l'unanimité

4. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE ROUTIER DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la convention d'occupation du domaine routier départemental à intervenir entre le Département (D.R.I.) et la commune.

La présente convention définit les compétences et obligations de chacune des parties en matière d'aménagements et d'entretien des voiries départementales.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la présente convention dans ses termes ;
- **AUTORISE** le Maire à la signer.

5. DEMANDES DE SUBVENTION

Dominique FICHOT soumet à l'Assemblée les demandes de subvention suivantes :

ALDN : Demande de gratuité de la Grande salle pour l'organisation d'un loto le 28 janvier 2012.

CFA-BTP Autun 71 : Demande d'une subvention de 50 € pour un élève domicilié sur la commune.

Accordé à l'unanimité

6. CNAS : Charte d'Action Sociale

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la charte de l'action sociale du CNAS définissant les missions et obligations des différents acteurs de la collectivité (délégués élus, agents et correspondants).

Adopté à l'unanimité

7. Grand Chalon : désignation des membres des C.O.P.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de désigner 6 représentants communaux pour siéger au sein de chacune des 6 C.O.P. (Comités d'Orientations et de Programmations) créées en Conseil Communautaire dans le cadre du transfert de compétences communales au 1er janvier 2012.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** les six membres respectivement chargés de représenter la commune au sein des C.O.P. du Grand Chalon Agglomération :

C.O.P.	Représentant communal
COP Eau et Assainissement	Laurent PASCAL, 1 ^{er} adjoint
COP Urbanisme et Déplacements	Fabienne PARIS, 4 ^{ème} adjointe
COP Action sociale communautaire	Alain GAUDRAY, 3 ^{ème} adjoint
COP Sport	Dominique FICHOT, conseiller municipal
COP Culture	Agnès DECHAUME, 2 ^{ème} adjointe
COP Environnement	Bernard PION, conseiller municipal

8. Transfert de compétence Urbanisme : Convention d'instruction des documents d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle que la compétence communale relative à l'instruction des documents d'urbanisme, jusqu'alors déléguée aux services de la D.D.T., a été transférée au Grand Chalon au 1^{er} janvier 2012.

Il soumet la convention à intervenir entre la commune et le Grand Chalon définissant les modalités de travail en commun et notamment leurs obligations respectives en matière d'instruction des permis, déclarations, autorisations de travaux et certificats d'urbanisme opérationnels.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DENONCE** la convention existante avec la D.D.T. ;
- **ACCEPTE** la convention d'instruction des documents d'urbanisme avec le Grand Chalon dans ses termes ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

9. Questions diverses

- Présentation du projet d'aménagement de la rue du Gros Buisson, intégrant plusieurs options de revêtement et de bordures, le mobilier et les panneaux de signalisation. Lancement de la consultation en janvier. Analyse des offres mi-février. Démarrage des travaux en mars avril.
- Accord sur la pérennisation de l'emploi au relais-vélo dès la fin du contrat actuel en octobre prochain.
- Question de l'éclairage rue des Courtelots suite à des cambriolages
- Lecture du courrier d'un administré relatif au Stop rue du Haut des Meix
- Travaux marquage emplacements handicapés prévus au budget non réalisés
- Règlement des salles : locations des 24/12 et 31/12. Principe du tirage au sort adopté.
- Spectacle des enfants Jeudi 26 janvier salle du bicentenaire à 14 h 00

Séance levée à 23h05